

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 21 mars 2024

Date de convocation : 12/03/2024
Date d'affichage : 12/03/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 12 votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-et-un mars à vingt heures zéro cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BOUVIER Alexis - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

FREITAS Laure, excusée donne pouvoir à MAZUIR Carole.

Absente :

FACHINETTI Aurélia.

Secrétaire de séance : BOUVIER Alexis

Objet de la délibération : Prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre - ATDO pour travaux sylvicoles 2024 – Parcelle 9

Dans le cadre de sa stratégie travaux, l'ONF complète son offre de services apportée aux communes en s'ouvrant à des prestations d'encadrement d'entreprises de travaux forestiers recrutées pour la réalisation de travaux sylvicoles.

Sur une partie du territoire, l'Office National des forêts ne sera pas en capacité en 2024 d'assurer la réalisation des travaux sylvicoles par ses moyens propres, mais propose le recours à l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre – ATDO.

La proposition consiste donc en une mission d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre qui se compose d'une définition et rédaction des prescriptions techniques, consultation des entreprises, mise en chantier, suivi des travaux en cours de réalisation puis réception. Nous vous proposons ce service « clé en main » dans l'optique d'inscrire, sur le long terme, les interventions dans le cadre de la gestion durable des forêts.

Délibération N° 2024-03-21/01

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 039-213902836-20240321-2024_03_21_01-DE



L'ONF propose donc un devis de prestation d'ATDO pour travaux sylvicoles 2024 pour un montant de 1 736 € HT soit 2 083,20 € TTC, 10 % sera versé en acompte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de VALIDER le devis DEC-24-841529-00557339/14024 pour 2 083,20 € TTC,
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET